

Témoignage - "Et si l'ANEA devenait le berger des experts?"

jeudi, 30 octobre 2014

Encore un témoignage faisant suite à notre article "[ANEA : une cellule psychologique pour experts déprimés !](#)". Il rappelle que, si l'article R 326-1 du Code de la Route était correctement appliqué, il n'y aurait peut-être pas besoin de cellule de soutien psychologique pour nos amis experts...



"Un humoriste disait : «Ma mère tenait un bistrot ; c'est vous dire si j'en ai entendu, des conneries...» On pense parfois avoir tout vu ou tout entendu, mais non : il y a toujours un jour où on trouve mieux. Einstein a dit –et d'après les sommités mondiales, Einstein n'est pas un idiot– donc Albert a dit : «Il n'existe que deux choses infinies, l'univers et la bêtise humaine... mais pour l'univers, je n'ai pas de certitude absolue»...

"L'ANEA se dote d'une cellule de gestion de Risque Psycho Social, RPS. L'ANEA a donc compris deux choses : la fin du monopole de missionnement par «ceux-dont-le-nom-ne-doit-être-prononcé», et de fait la mise au chômage de 60% des collaborateurs des cabinets d'expertise.

"L'ANEA a juste 5 ans de retard sur la vision globale exprimée ici depuis des années au sujet de la légalité du missionnement par ceux «kondoipadirlenom» et le grignotage silencieux des parts de marché de l'expertise automobile libérale –mais non libre– par le BCA, Astrée, Five Stars (si si : les 5 étoiles ont une plateforme d'expertise), naubilace et consorts... Tous ceux qui veulent faire de l'expertise mais qui légalement n'en ont pas le droit, mais qui en font quand même, et dont la justice ne peut rendre jugement, attendu que personne ne les poursuit pour exercice illégal de la profession d'Expert Automobile.

"La cellule RPS mise en place par l'ANEA doit alors expliquer à celles et ceux qui viennent lui raconter leurs petits malheurs que dans 18 mois maximum, elles et ils gonfleront les chiffres du chômage, parce que rien ne peut être fait..."

"Et pourtant, une chose peut être mise en place et ce, dès demain, c'est l'application du R 326-1 du Code de la route :

- 0. l'expert en automobile doit indiquer à la personne qui envisage de faire appel à lui le prix de sa prestation ;*
- 0. l'expert ne peut se substituer au propriétaire du véhicule que s'il en a reçu mandat écrit.*

"Le donneur d'ordres dont on ne peut prononcer le nom devra alors proposer à son client une liste d'Experts inscrits à la liste nationale des Experts Auto, agissant sur le département du client et le client missionnera un expert de son choix..."

"Ainsi l'ANEA verra le sourire revenir sur le visage de ses adhérents et ses cabinets travailleront normalement.

"Mais pour tout cela, il faut juste oser faire appliquer la loi... Certains ont perdu la vie pour défendre la vérité et emmener les leurs dans des desseins légaux... Osez, grands pontes de l'ANEA, osez : ça vous changerait !

"Einstein disait aussi : «Pour être un membre irréprochable parmi une communauté de moutons, il faut avant toute chose être soi-même un mouton». Et si l'ANEA devenait le berger, ou même... le pasteur ????????

Pline le Jeune

Voir aussi ces autres témoignages sur le même sujet:

[« Cela en dit long sur la profession d'expert ! »](#)

[« On fait quoi, messieurs les experts : on passe tous à l'abattoir ? »](#)